

*Questions orales*

louer à long terme à l'entreprise privée, les services non aériens offerts à l'aéroport Pearson.

Mon cher ami peut penser que c'est le devoir du gouvernement de décider s'il devrait y avoir quatre ou cinq services de restauration à l'aéroport, mais nous croyons que l'entreprise privée peut le faire mieux que nous.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Lorsqu'il a annoncé cette décision la semaine dernière, le ministre a déclaré, quand on lui a demandé si les entreprises privées préserveraient les emplois existants: «Je ne suis pas ici pour sauver des emplois.»

Je demande au ministre, qui s'agite et qui crie, comment il peut se permettre de faire une déclaration aussi irresponsable, lorsque 14 000 emplois dépendent de ces aéroports et que des milliers de Canadiens viennent de perdre leur emploi dans le seul secteur du transport aérien.

Le ministre garantira-t-il ces emplois au lieu de se perdre en vaines paroles, car on avait dit la même chose aux employés d'Air Canada: «Ne vous tracassez pas; soyez heureux!» Il y a actuellement 3 000 de ces personnes qui ne sont pas très heureuses.

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, mon ami ne m'a pas cité correctement. Je vais compléter la citation. J'ai dit: «Je ne suis pas ici pour sauver des emplois. Je suis ici pour favoriser l'émergence de possibilités.» C'est ce que j'ai dit.

Vous auriez dû être là, comme le porte-parole du NPD. Vous n'aviez qu'à y être. Le porte-parole du NPD y était. Pourquoi n'étiez-vous pas là?

Maintenant, monsieur le Président, parlons des emplois à l'aéroport Pearson. Pourquoi le député ne m'a-t-il pas demandé les chiffres exacts? Transports Canada compte 450 employés à l'aéroport Pearson, 450; de ceux-ci, 275 relèveront toujours de Transports Canada. Le député voulait donc parler de 175 emplois.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre avait promis à la population de la Colombie-Britannique qu'il y aurait une enquête publique complète sur le projet Kemano d'Alcan.

Or, le 12 octobre, le Cabinet a adopté un décret exemptant ce projet d'audiences publiques et d'une étude d'impact sur l'environnement. Pourquoi?

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, le député ne l'ignore pas, il y a eu des audiences publiques qui ont été tenues par un groupe indépendant formé d'experts réputés, comme le président de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Strangway, un éminent scientifique.

Ce groupe a tenu des audiences publiques. Il a accumulé quelque 22 volumes de témoignages scientifiques et est venu à la conclusion qu'il suffirait de quelques mesures d'atténuation pour assurer la conservation et la protection des pêches au saumon quinnot de la rivière. Il a conclu, et c'est aussi la conclusion du gouvernement, monsieur le Président, que cette étude équivalait au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre.

Les trois principaux scientifiques fédéraux qui ont examiné ce projet ont déclaré publiquement que le gouvernement était intervenu pour influencer la décision prise relativement au projet Kemano d'Alcan. Quatre ministres des pêches qui se sont succédé, James McGrath, monsieur le Président, Roméo LeBlanc et Pierre de Bané, avaient promis que ce projet serait soumis à une enquête publique et à une évaluation environnementale complète.

Pourquoi n'a-t-on pas procédé ainsi pour ce projet, qui aura pour effet d'abaisser de trois pieds le niveau de l'eau du fleuve Fraser?

• (1500)

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** D'abord, si ma mémoire est bonne, que le député me corrige si j'ai tort, il a appuyé l'entente conclue il y a trois ans environ.

Quant à la question qu'il soulève, je tiens à dire, monsieur le Président, que, d'après nos renseignements, les allégations de tentative faite pour étouffer une affaire ne sont pas fondées. Si le député a des preuves ou si quelqu'un en a, qu'ils les présentent à la Chambre afin que nous puissions les étudier comme il se doit. Je trouve toutefois étrange, monsieur le Président, qu'un groupe d'étude comme celui-là, dirigé par un si distingué citoyen de la Colombie-Britannique que le président de l'Uni-